



Conditions Générales de Vente (CGV)

Version 6 — août 2026 • En vigueur à compter du 28 août 2026

Préambule

La société **LeKable**, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de **10000** euros, dont le siège social est situé au Parc des Sports de Choisy Val de Marne – Base Nautique Plaine Nord, 94600 Choisy-le-Roi, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de **Créteil** sous le numéro 911 643 310 (SIRET du siège : 911 643 310 00012), ci-après « **LeKable** », est spécialisée dans les activités de télési nautique et de wakeboard.

Dans ce cadre, elle met à disposition de ses clients (ci-après « **l'Usager** » ou « le Client »), sur place et sur son site internet www.lekable.fr, une offre de services et de produits liés à la pratique du télési nautique et du wakeboard.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») régissent les relations contractuelles entre LeKable et l'Usager. Elles sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation (CGU), qui leur sont annexées et font partie intégrante du contrat.

Article 1 – Identification et mentions légales

L'Usager peut à tout moment identifier LeKable au moyen des informations suivantes :

- **Dénomination sociale** : LeKable
- **Forme juridique** : société par actions simplifiée à associé unique (SASU)
- **Capital social** : 10000 euros
- **Siège social** : Parc des Sports de Choisy Val de Marne – Base Nautique Plaine Nord, 94600 Choisy-le-Roi
- **SIREN** : 911 643 310 — **SIRET (siège)** : 911 643 310 00012
- **RCS** : Créteil **911 643 310**
- **N° TVA intracommunautaire** : FR 04 **911 643 310**
- **Actionnaire unique** : Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW)
- **Président / représentant légal** : Mme. Karine BECKHARD
- **Directeur de la publication du site** : M. Franck CHOCUN
- **Courriel** : direction@lekable.fr — **Téléphone** : +33 6 15 45 70 18
- **Site internet** : www.lekable.fr
- **Hébergeur du site** : www.strikingly.com

Article 2 – Objet et champ d’application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles LeKable vend ses services et produits à l’Usager, ainsi que les droits et obligations des parties. Elles s’appliquent à toute commande passée sur place ou en ligne sur www.lekable.fr.

Toute commande ou réservation implique l’adhésion pleine et entière de l’Usager aux présentes CGV ainsi qu’aux **Conditions Générales d’Utilisation (CGU) annexées**, et, pour les prestations concernées, au respect des consignes de sécurité communiquées sur place. L’Usager déclare en avoir pris connaissance et les accepter avant toute commande. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

Article 3 – Description des services et produits — période d’ouverture

Conformément aux recommandations de la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW), LeKable propose les services et produits suivants :

- sessions individuelles et collectives d’utilisation du grand téléski nautique d’une durée d’une ou deux heures ;
- sessions individuelles d’utilisation du petit téléski nautique d’une durée de trente minutes ;
- dans le cadre desdites sessions : la location d’équipement et des cours de wakeboard pour pratiquants débutants et confirmés ;
- des boissons et de la nourriture.

Les sessions d’utilisation du téléski ne sont possibles que durant la période d’ouverture de LeKable.

La période d’ouverture est déterminée par décision de la direction de LeKable, guidée par les prévisions météorologiques. En principe, elle s’étend du mois de mars à la fin du mois d’octobre selon les conditions météorologiques. L’ouverture et la fermeture sont annoncées sur le site internet et les réseaux sociaux.

Article 4 – Conditions d’accès et obligation de licence

La pratique des activités de téléski nautique et de wakeboard proposées par LeKable est réservée aux personnes titulaires :

- soit d’une licence en cours de validité de la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW)
- soit d’une licence temporaire « journée » (ATP) délivrée au titre de la FFSNW.

Aucune pratique ne peut avoir lieu sans l’un de ces titres. La licence couvre notamment l’Usager au titre de l’assurance dans les conditions prévues par la FFSNW ; il appartient à l’Usager de vérifier l’étendue de ses garanties et, le cas échéant, de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

Outre la détention d’une licence, l’accès à la pratique implique pour l’Usager :

- de **savoir nager**. À défaut, l’Usager est tenu d’en informer préalablement le personnel de LeKable, qui appréciera les conditions d’accès à l’activité ;
- le port d’un gilet d’aide à la flottaison conforme à la norme NF ISO 12402-5 et d’un casque conforme à la norme NF EN 1385, adaptés à sa taille et à sa morphologie ;
- le port d’un **bracelet RFID** (cf. article 8) pour accéder au ponton de départ ;
- le respect de l’ensemble des consignes de sécurité et de toute instruction émanant du personnel de LeKable, ainsi que des CGU annexées.

Article 5 – Réservation et formation du contrat

Les réservations peuvent être effectuées en ligne sur www.lekable.fr ou sur place, dans la limite des places disponibles. La réservation d'un créneau de téléski nécessite la détention d'un bracelet RFID (cf. article 8).

Le contrat est formé dès la confirmation de la commande et son paiement. Pour les commandes en ligne, un récapitulatif de la réservation est adressé à l'Usager. L'Usager s'engage à se présenter à l'heure du créneau réservé ; à défaut, les conditions relatives au retard prévues aux CGU et à l'article 13 s'appliquent.

Article 6 – Tarifs

Les tarifs des services et produits proposés par LeKable sont disponibles sur le site internet de LeKable (www.lekable.fr), rubrique « Tarifs », ainsi qu'à l'accueil. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. LeKable se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant sur la grille tarifaire le jour de la commande sera le seul applicable au Client.

Article 7 – Conditions et moyens de paiement — compte prépayé

Le paiement est exigible immédiatement à la date de la commande. Les paiements sont effectués par voie électronique ou directement sur place, selon les modalités présentées sur le site ou à l'accueil de LeKable.

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, carte bancaire (sauf American Express), chèques ANCV et coupons sport.

L'Usager peut utiliser ces moyens de paiement pour créditer la somme de son choix sur son compte personnel. Ce « prépayé » peut ensuite être utilisé comme moyen de paiement via le **bracelet RFID** (cf. article 8).

Article 8 – Bracelet RFID

Pour accéder au ponton de départ des activités proposées par LeKable, le port d'un bracelet RFID est obligatoire. Ce bracelet est vendu au prix de 5 euros ; il est personnel et incessible. En cas de perte ou de détérioration, l'Usager devra acquérir un nouveau bracelet au même tarif pour continuer d'accéder aux installations.

Le bracelet RFID est également un moyen de paiement (cf. article 7) lorsque l'Usager a alimenté son compte personnel avec les moyens de paiement autorisés et dispose ainsi de « prépayé ».

Article 9 – Cartes de réduction (licenciés FFSNW)

LeKable propose des cartes de réduction exclusivement réservées aux détenteurs d'une licence valide de la FFSNW. Ces cartes sont strictement personnelles et incessibles.

Conditions d'attribution et d'utilisation

- les cartes de réduction sont uniquement accessibles aux licenciés FFSNW en règle avec leur cotisation annuelle ;
- chaque carte est émise au nom du licencié et ne peut être utilisée que par celui-ci. Le transfert, la vente ou le prêt de la carte à une autre personne est strictement interdit.

Validité et renouvellement

- la carte de réduction est valable pour une durée d'un (1) an à compter de la date d'achat, tant que l'Usager est titulaire d'une licence FFSNW* ;

- aucun remboursement ou prolongation n'est possible si la carte n'est pas utilisée dans son délai de validité ou si le licencié décide de ne pas renouveler sa licence FFSNW ;
- pour continuer à bénéficier des avantages de la carte, le licencié doit procéder au renouvellement annuel de sa licence FFSNW* pour la nouvelle saison.

LeKable se réserve le droit de vérifier l'authenticité de la licence FFSNW à tout moment et de refuser l'accès aux tarifs préférentiels en cas de non-conformité ou d'abus. Le respect de ces conditions garantit à tous les licenciés une équité dans l'accès aux avantages proposés par LeKable et contribue à la promotion du téléski nautique et du wakeboard dans un esprit de fair-play et de communauté.

** La licence FFSNW est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'achat.*

Article 10 – Conditions d'utilisation et de sécurité

L'Usager s'engage au strict respect des règles d'utilisation et de sécurité contenues dans les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU) annexées**, qui font partie intégrante du contrat.

L'accès aux infrastructures de LeKable implique notamment pour l'Usager :

- le respect de toutes les consignes de sécurité et, plus largement, de toute consigne émanant du personnel de LeKable ;
- l'obligation de savoir nager et, à défaut, l'obligation d'en informer le personnel de LeKable ;
- le port d'un gilet d'aide à la flottaison (norme NF ISO 12402-5) et d'un casque (norme NF EN 1385) ;
- le port d'un bracelet RFID (cf. article 8) pour accéder au ponton de départ.

Tout manquement aux consignes de sécurité ou aux CGU peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive, sans remboursement, dans les conditions prévues aux CGU.

Article 11 – Mineurs

Les mineurs sont admis à la pratique dans les conditions suivantes :

- la pratique est ouverte à partir de 7 ans, sous réserve de savoir nager
- tout mineur doit être inscrit et pris en charge sous la responsabilité d'un représentant légal ; la réservation ou l'achat effectué pour un mineur emporte, de la part du représentant légal, autorisation de la pratique et acceptation des présentes CGV et des CGU au nom du mineur ;
- les mineurs de moins de **16** ans doivent être accompagnés en permanence par un adulte responsable présent sur le site ;
- LeKable peut demander la présentation d'une autorisation parentale écrite ainsi que d'une pièce justifiant de l'âge du mineur.

Article 12 – Droit de rétractation (ventes à distance)

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de quatorze (14) jours ne s'applique pas aux prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

En conséquence, toute réservation d'une session de téléski nautique effectuée en ligne pour une date et/ou un créneau horaire déterminés est ferme et définitive dès sa confirmation. Le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation et ne peut prétendre au remboursement de la prestation à ce titre.

Bons cadeaux et prestations sans date déterminée. Lorsque le Client acquiert un bon cadeau ou un titre de prestation non rattaché à une date ou à un créneau déterminé au moment de l'achat, il dispose d'un délai

de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, tant qu'aucune date de session n'a été réservée. Ce droit ne peut plus être exercé dès lors qu'une date de session est fixée, ou que la prestation a été utilisée en tout ou partie.

Annulation et report à l'initiative du Client. L'absence de droit de rétractation légal est sans préjudice des conditions commerciales d'annulation et de report proposées par LeKable, précisées à l'article 13.

Article 13 – Annulation, report et politique de remboursement

Toutes les fois où elle est imputable à l'Usager, aucune cause (notamment le retard) ne pourra justifier de remboursement de la part de LeKable. Les règles relatives au retard figurant aux CGU s'appliquent, en particulier pour les groupes.

En cas de panne du téléski ou d'un arrêt de l'activité de plus de vingt (20) minutes consécutives dû à des problèmes techniques, météorologiques ou à toute autre cause indépendante de la volonté de l'Usager, LeKable s'engage à rembourser le Client au prorata de l'utilisation non consommée. Ce remboursement est effectué sous forme de crédit sur le compte prépayé de l'Usager, utilisable pour tout achat sur le site internet et sur place, sans limite de temps. Ce crédit ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en numéraire. De même, pour toute autre annulation faite directement par LeKable, le remboursement est effectué sous forme de crédit sur le compte prépayé de l'Usager, utilisable pour tout achat sur le site internet et sur place, sans limite de temps. Ce crédit ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en numéraire.

Article 14 – Responsabilité et assurance

LeKable s'efforce de maintenir ses équipements et installations en bon état de fonctionnement et de sécurité. La pratique du téléski nautique et du wakeboard comporte toutefois des risques inhérents que l'Usager déclare connaître et accepter ; conformément aux CGU, l'Usager qui décide d'utiliser les infrastructures en assume les risques.

La responsabilité de LeKable ne saurait être engagée en cas de dommage résultant du non-respect par l'Usager des consignes de sécurité, des présentes CGV ou des CGU, d'une utilisation anormale des installations et du matériel, du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure.

LeKable décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels de l'Usager, dans les conditions précisées aux CGU.

L'Usager est couvert au titre de sa licence (FFSNW ou journée) dans les conditions fixées par la fédération. Il lui appartient de vérifier l'étendue de ses garanties et, le cas échéant, de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

Les présentes stipulations s'appliquent dans les limites permises par la loi et sans préjudice des droits que l'Usager consommateur tient du Code de la consommation et du Code civil.

Article 15 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité, LeKable, en qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles de l'Usager (identité, coordonnées, données de licence, données de réservation et de paiement, données relatives au compte prépayé et au bracelet RFID).

Finalités : gestion des réservations et des commandes, gestion du compte client et du prépayé, facturation, respect des obligations légales et de sécurité, gestion de la relation client et, le cas échéant, information commerciale.

Bases légales : exécution du contrat, respect d'obligations légales, intérêt légitime et, pour la prospection, consentement de l'Usager.

Destinataires : les services habilités de LeKable et ses prestataires (paiement, réservation, informatique) ainsi que la FFSNW pour la vérification des licences.

Durée de conservation : les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies et aux obligations légales, notamment comptables.

Droits de l'Usager : l'Usager dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Ces droits s'exercent auprès de LeKable à l'adresse direction@lekable.fr. L'Usager peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Un dispositif de vidéosurveillance est déployé sur le site à des fins de sécurité des personnes et des biens, dans les conditions portées à la connaissance du public par affichage.

Article 16 – Droit à l'image

L'Usager est informé que des photographies et vidéos sont susceptibles d'être réalisées sur le site à des fins de promotion de LeKable (site internet, réseaux sociaux). L'Usager qui ne souhaite pas y figurer peut s'y opposer à tout moment, en le signalant au personnel sur place ou en écrivant à direction@lekable.fr. Pour les mineurs, l'autorisation du représentant légal est requise.

Article 17 – Réclamations et médiation de la consommation

Pour toute réclamation, l'Usager est invité à contacter préalablement LeKable à l'adresse direction@lekable.fr afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C
49 rue de Ponthieu
75 008 PARIS
Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>
Mail : litiges@cm2c.net

Article 18 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. À défaut de résolution amiable et de médiation aboutie, le litige sera porté devant les juridictions compétentes dans les conditions du droit commun.

Article 19 – Modification des CGV

LeKable se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les modifications sont applicables dès leur mise en ligne. Toute commande est régie par les CGV en vigueur au jour de sa passation.

Article 20 – Acceptation

Les présentes CGV engagent l'Usager, qui reconnaît, par son acte d'achat ou de réservation, en avoir pris pleinement connaissance et les avoir acceptées, ainsi que les CGU qui leur sont annexées.



Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Version 6 — août 2026 • En vigueur à compter du 28 août 2026

Préambule

La société **LeKable**, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé au Parc des Sports de Choisy Val de Marne – Base Nautique Plaine Nord, 94600 Choisy-le-Roi, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 911 643 310 (SIRET du siège : 911 643 310 00012), ci-après « **LeKable** », propose à ses clients (ci-après « **l'Usager** ») l'utilisation de différentes infrastructures, notamment un snack-café, une terrasse, un grand téléski et un petit téléski.

Les mentions légales complètes de LeKable (capital, RCS, représentant légal, hébergeur du site) figurent à l'article 1 des Conditions Générales de Vente (CGV).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU** ») contiennent l'ensemble des règles applicables à l'utilisation des infrastructures de LeKable par l'Usager. Elles sont annexées aux CGV et forment avec elles un ensemble contractuel indivisible. L'accès et l'utilisation des infrastructures impliquent pour l'Usager d'accepter et de respecter les présentes CGU.

Article 1 – Conditions d'accès : licence, sécurité, respect et période d'ouverture

Obligation de licence

La pratique des activités de téléski nautique et de wakeboard est réservée aux personnes titulaires :

- soit d'une licence en cours de validité de la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW) ;
- soit d'une licence temporaire « journée » (ATP) délivrée au titre de la FFSNW.

Aucune pratique ne peut avoir lieu sans l'un de ces titres, qui couvre notamment l'Usager au titre de l'assurance dans les conditions prévues par la FFSNW.

Sécurité, respect et période d'ouverture

L'accès aux installations et infrastructures de LeKable est soumis au respect des règles de sécurité communiquées par les membres de l'équipe (cf. article 4).

La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne affichant un comportement offensant, dangereux ou contraire à nos valeurs de respect mutuel et de sécurité. Ceci inclut les personnes sous l'influence de l'alcool et/ou de produits stupéfiants dont le comportement trouble la tranquillité des autres clients de LeKable.

L'accès aux installations et infrastructures de LeKable ne peut se faire que durant la période d'ouverture. Cette période est déterminée par décision de la direction, guidée par les prévisions météorologiques ; en principe, elle s'étend du mois de mars à la fin du mois d'octobre selon les conditions météorologiques. L'ouverture et la fermeture sont annoncées sur le site internet et les réseaux sociaux.

Article 2 – Engagement et responsabilité

LeKable s'efforce de maintenir ses équipements et installations en bon état de fonctionnement et de permettre des conditions d'utilisation en toute sécurité.

Cependant, l'Usager reste conscient des risques inhérents à la pratique des activités en lien avec le téléski nautique. L'Usager qui décide d'utiliser les infrastructures de LeKable accepte d'assumer les risques liés à cette utilisation. Ces stipulations s'appliquent dans les limites permises par la loi et sans préjudice des droits que l'Usager consommateur tient du Code de la consommation et du Code civil.

Article 3 – Respect d'autrui et valeurs

L'Usager doit se comporter de manière respectueuse envers le personnel de LeKable et les autres usagers.

Tout comportement inapproprié ou jugé en désaccord avec les valeurs de LeKable peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive des installations, suivant décision de la direction.

Article 4 – Utilisation des équipements et installations

a. L'Usager s'engage à respecter toutes les instructions et règles de sécurité affichées ou communiquées par le personnel de LeKable.

b. L'équipement de sécurité fourni par LeKable doit être porté en tout temps pendant la pratique du téléski nautique et du wakeboard, sauf instruction contraire du personnel qualifié. Parmi cet équipement figurent :

- un gilet de flottaison conforme à la norme NF ISO 12402-5 en vigueur et à la taille de l'Usager ;
- un casque obligatoire et conforme à la norme NF EN 1385 en vigueur.

c. L'Usager s'engage à une bonne et respectueuse utilisation de l'équipement et des installations de LeKable, et notamment à éviter toute action pouvant causer des dommages aux autres usagers, aux membres du personnel ou à lui-même. Toute dégradation intentionnelle du matériel et/ou utilisation contraire aux règles de sécurité ou aux présentes pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation à hauteur du préjudice constaté.

Article 5 – Accueil et accès au site

L'Usager doit :

- se munir d'un bracelet RFID pour la réservation à distance ou en présentiel de créneaux d'utilisation du téléski (dans la limite des places disponibles) ;
- se présenter au guichet afin de présenter ou d'acquérir un bracelet RFID. Ce bracelet doit être positionné au poignet gauche afin de badger au tourniquet d'entrée du ponton de départ. Il est lié au profil personnel de l'Usager ; sa perte implique son rachat pour l'accès et l'utilisation des infrastructures ;
- regarder le film relatif aux consignes de sécurité disponible à l'accueil ;
- prendre un gilet adapté à son poids et à sa morphologie ;
- prendre son matériel (ski, kneeboard, monoski) ;
- s'adresser au guichet pour la location de matériel particulier : wakeboard pour aller sur les modules, wakeskate ou combinaison en sus ;
- se diriger vers le ponton de départ.

En cas de retard, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 – Accès et utilisation du ponton de départ

a. Bracelet RFID obligatoire : pour accéder au ponton de départ de l'activité de téléski nautique, chaque utilisateur doit être muni d'un bracelet RFID fourni par LeKable (vendu au prix de 5 euros, cf. CGV). Ce bracelet est essentiel pour garantir une gestion fluide des départs et la sécurité de tous, dans le respect de l'écologie. Il est nominatif et incessible.

b. Utilisation du tourniquet : l'accès au ponton de départ se fait à heures fixes et exclusivement via le tourniquet prévu à cet effet. La réservation d'un créneau permet l'accès au ponton pour 1 h ou 2 h selon la réservation. Le tourniquet ne peut être actionné qu'à l'aide du bracelet RFID.

c. Incessibilité du bracelet : chaque bracelet est strictement personnel et incessible. Tout manquement à cette disposition peut entraîner des sanctions à la discrétion de la direction.

d. Perte du bracelet : en cas de perte ou de détérioration du bracelet, l'Usager est tenu de s'acquitter du coût d'un nouveau bracelet pour continuer à accéder à l'activité. Un nouveau bracelet peut être obtenu auprès du personnel à l'accueil, sur demande.

Article 7 – Consignes d'utilisation

L'Usager qui souhaite pratiquer l'une des activités proposées par LeKable doit respecter les conditions et consignes suivantes :

- savoir nager ; à défaut, l'Usager est tenu d'en informer préalablement le personnel de LeKable, qui appréciera les conditions d'accès à l'activité ;
- porter un gilet de flottaison ;
- porter un casque.

Le gilet de flottaison et le casque constituent les équipements de protection individuels. L'Usager peut apporter son propre matériel (de glisse, casque ou gilet), mais le personnel de LeKable se réserve le droit d'en refuser l'utilisation s'il apparaît non conforme, inapproprié ou jugé dangereux pour les personnes et les installations.

Déroulement de la pratique

- l'accès au ponton (zone de départ) ne doit se faire qu'à travers le tourniquet. L'accès par une autre voie (depuis l'eau ou un autre chemin terrestre) pourra entraîner l'annulation de la réservation en cours ;
- scanner le bracelet RFID afin d'actionner le tourniquet et accéder au ponton (tout dysfonctionnement du tourniquet doit faire l'objet d'un signalement immédiat à un membre de l'équipe).

Au départ, l'Usager s'engage à

- respecter la file d'attente ;
- lire attentivement les panneaux pédagogiques ;
- prendre le palonnier lorsque l'opérateur l'y invite ;
- se mettre en position de départ rapidement.

Sur le circuit, l'Usager s'engage à

- rester équipé de son équipement de protection individuel tout au long de la pratique ;
- être particulièrement attentif aux autres utilisateurs tombés sur le circuit afin d'éviter tout risque de collision ; le cas échéant, lâcher le palonnier ;
- ne jamais frôler intentionnellement un utilisateur tombé sur le circuit ;
- ne jamais abandonner, en aucun cas, tout ou partie du matériel mis à disposition par LeKable.

L'Usager s'engage à ne jamais

- essayer de récupérer une corde à vide tournant sur le circuit ;
- laisser son matériel sur le circuit après une chute ou un arrêt ;
- rester accroché en cas d'arrêt ou de panne du téléski.

Dans les virages

- passer à l'intérieur des portes matérialisées par des bouées oranges à chaque virage.

En cas de chute, l'Usager doit

- lâcher immédiatement le palonnier ;
- signaler sa présence aux autres skieurs (en levant un bras, par exemple) ;
- s'écarter rapidement vers l'extérieur de l'axe du câble et regagner la berge la plus proche, en faisant attention au passage des cordes et aux pratiquants encore sur le circuit ;
- rapporter impérativement le matériel ;
- en cas de difficulté, attirer l'attention des opérateurs et des autres pratiquants (par exemple en agitant les deux bras et/ou en les croisant).

À la sortie du circuit, l'Usager doit

- après le quatrième virage, se diriger vers la bouée blanche et lever la main en amont afin de signaler à l'opérateur son intention de s'arrêter ;
- se diriger vers le ponton flottant de retour et lâcher le palonnier immédiatement après la bouée de sortie ;
- ranger le matériel après utilisation.

Il est strictement interdit de

- s'arrêter intentionnellement devant la zone de départ ;
- remonter par le ponton en cas de chute au départ ou devant la zone de départ ;
- remonter par le ponton de service situé entre la cabine opérateur et le pylône moteur principal.

En cas de panne ou d'arrêt du téléski

- tous les utilisateurs doivent lâcher le palonnier, sortir de l'eau avec leur matériel et regagner le départ par la berge ou les pontons flottants pour repasser par le tourniquet.

À la fin de sa séance, l'Usager s'engage à

- ramener son matériel (matériel de glisse et équipements de protection individuels) dans les endroits prévus à cet effet ;
- désinfecter puis rincer sa combinaison et son casque avant de les remettre à leur place ;
- le cas échéant, bien ramener le matériel loué à l'accueil avant d'entrer dans les vestiaires pour se changer.

Matériel autorisé

Kneeboard (planche à genoux), bi-skis, monoski de figure, monoski de slalom, wakeboard, wakeskate, wakeski.

Il est interdit

- de se laisser tracter ou d'essayer de se rétablir après une chute ;
- de redémarrer dans l'eau après une panne ou un arrêt du téléski ;
- de sauter au-dessus ou de frôler intentionnellement un skieur se trouvant dans l'eau ;
- de se baigner ;

- de frôler la cabine et le ponton de départ ;
- d'utiliser les modules sans planche et matériel adapté ;
- d'utiliser un appareil non homologué et ne figurant pas dans la liste ci-dessus ;
- de tenter de récupérer une corde vide en circulation sur le circuit.

Article 8 – Accueil et encadrement des groupes

Le responsable et les accompagnateurs du groupe doivent :

- faire prendre connaissance des présentes conditions d'utilisation à leur effectif ;
- rester présents sur le ponton de départ durant toute la durée de l'activité ; ils ne peuvent pratiquer l'activité que s'il y a un second encadrant ;
- vérifier la bonne conduite de leur effectif (respect du public, des locaux, des espaces et du matériel). En cas d'irrespect de cette clause, le groupe et ses encadrants pourront être exclus immédiatement de l'activité.

Au cours de la séance

Un opérateur du téléski nautique est responsable de l'encadrement et du bon déroulement de la séance. La durée prévue de la séance est diminuée du temps nécessaire à l'équipement de l'effectif, à la prise de connaissance des consignes de sécurité, à l'explication de l'activité et du parcours, puis au rangement du matériel.

En cas de retard du groupe

La séance prendra fin à l'heure prévue initialement et, pour des raisons de sécurité, elle pourra être annulée si le retard excède 25 % de la durée initiale prévue.

Article 9 – Utilisation de la terrasse et du snack

a. Interdiction de pique-niquer : afin de respecter l'exclusivité de l'offre de restauration sur place, l'Usager s'engage à ne pas apporter et/ou consommer d'aliments et/ou de boissons obtenus à l'extérieur de LeKable.

b. Propreté et respect de l'espace : l'Usager s'engage à maintenir les terrasses et espaces intérieurs propres et accueillants pour tous, et à utiliser les poubelles mises à disposition. Il libère les tables de toute affaire personnelle lorsqu'il pratique une activité, afin de permettre à d'autres clients de profiter de l'espace. Afin d'assurer une circulation fluide, il est interdit d'apporter du matériel de glisse sur les terrasses, qui ne doivent pas non plus servir de séchoir pour les vêtements, serviettes et combinaisons — ceux-ci doivent être étendus dans les emplacements aménagés à cet effet.

c. Animaux de compagnie : les chiens et autres animaux de compagnie sont les bienvenus, à condition d'être tenus en laisse et sous la surveillance constante de leur propriétaire, responsable de leur propreté et de leur conduite.

d. Respect des autres utilisateurs et du personnel : le respect mutuel entre tous les utilisateurs et envers le personnel est essentiel. Tout comportement jugé perturbateur ou irrespectueux peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive des installations.

Article 10 – Local pour les titulaires d'une carte de réduction (« local rider »)

a. Conditions. L'Usager qui dispose d'une licence FFSNW valable et d'une carte de réduction peut déposer son matériel dans le local prévu à cet effet, désigné comme le « local rider ».

b. Responsabilité. L'Usager qui accède au local rider s'engage à adopter un comportement respectueux de l'espace et du matériel entreposé, et à n'y entreposer que le matériel qui lui est directement utile : les sacs de transport (« boardbags ») sont strictement interdits dans le local.

c. Fin de saison. L'Usager s'engage à récupérer le matériel entreposé à la fin de la saison. LeKable ne pouvant assurer la surveillance du matériel non récupéré, elle ne saurait être tenue responsable de sa non-restitution.

Article 11 – Mineurs

L'accès et la pratique par des mineurs sont soumis aux conditions suivantes :

- la pratique est ouverte à partir de 7 ans, sous réserve de savoir nager ;
- tout mineur est placé sous la responsabilité de son représentant légal ; l'inscription ou la réservation effectuée pour un mineur emporte, de la part du représentant légal, autorisation de la pratique et acceptation des présentes CGU et des CGV au nom du mineur ;
- les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés en permanence par un adulte responsable présent sur le site ;
- LeKable peut demander la présentation d'une autorisation parentale écrite et d'un justificatif d'âge.

Article 12 – Protection des données personnelles et vidéosurveillance

Dans le cadre de l'utilisation de ses infrastructures, LeKable, en qualité de responsable de traitement, traite des données personnelles de l'Usager (identité, coordonnées, licence, réservation, compte prépayé et bracelet RFID) aux fins de gestion de l'accès, de la sécurité, de la relation client et du respect de ses obligations légales.

L'Usager dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'il exerce auprès de LeKable à l'adresse direction@lekable.fr. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Le détail du traitement figure à l'article 15 des CGV.

Vidéosurveillance. Un dispositif de vidéosurveillance est déployé sur le site à des fins de sécurité des personnes et des biens. Les zones concernées sont signalées par affichage. Les images sont conservées pour une durée n'excédant pas un mois et réservées aux personnes habilitées, sauf réquisition des autorités.

Article 13 – Dispositions particulières

a. Privatisation : la direction s'autorise le droit de fermer ou de privatiser le site à tout moment sans préavis. Les privatisations ou fermetures sont communiquées sur le site internet et/ou les réseaux sociaux.

b. Exclusion : tout manquement délibéré aux présentes CGU et tout comportement susceptible de présenter un risque pour les autres usagers sont passibles d'exclusion temporaire ou définitive du téléski, sans remboursement possible.

c. Obligation de soin : la perte, le vol ou la détérioration volontaire du matériel mis à disposition de l'Usager entraîne pour ce dernier une obligation de remboursement ; le cas échéant, le matériel est facturé au prix du neuf. Le matériel loué ne peut être prêté à une tierce personne sans accord exprès et préalable d'un membre de l'équipe, et doit être retourné immédiatement après la durée de location ; tout dépassement pourra entraîner des frais supplémentaires.

d. Perte et vol : LeKable décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels sur les terrasses, les autres espaces extérieurs et les espaces intérieurs (local rider inclus).

e. Départ à temps : l'Usager s'engage à quitter les infrastructures de LeKable au plus tard sur instruction du personnel, et en tout état de cause avant l'heure de fermeture de l'établissement et de ses infrastructures, ainsi qu'avant l'heure de fermeture du PIDS (horaires à consulter sur le site du PIDS).

Article 14 – Modifications des CGU

LeKable se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur le site internet de LeKable ou leur communication aux utilisateurs.

Article 15 – Droit applicable et juridiction

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera, après recherche d'une solution amiable et, le cas échéant, recours à la médiation de la consommation prévue par les CGV, soumis aux juridictions compétentes.

Article 16 – Contact et réclamation

Pour toute question ou réclamation concernant les présentes CGU ou nos services, veuillez contacter LeKable à l'adresse suivante : direction@lekable.fr.